

# Bailleur, participez à l'information et à l'accès aux droits de vos locataires

## Comment ?

En faisant la promotion du site [caf.fr](http://caf.fr) et/ou de l'application mobile auprès de vos locataires, il permet :

- de simuler rapidement une aide au logement,
- de faire sa demande d'aide en ligne.

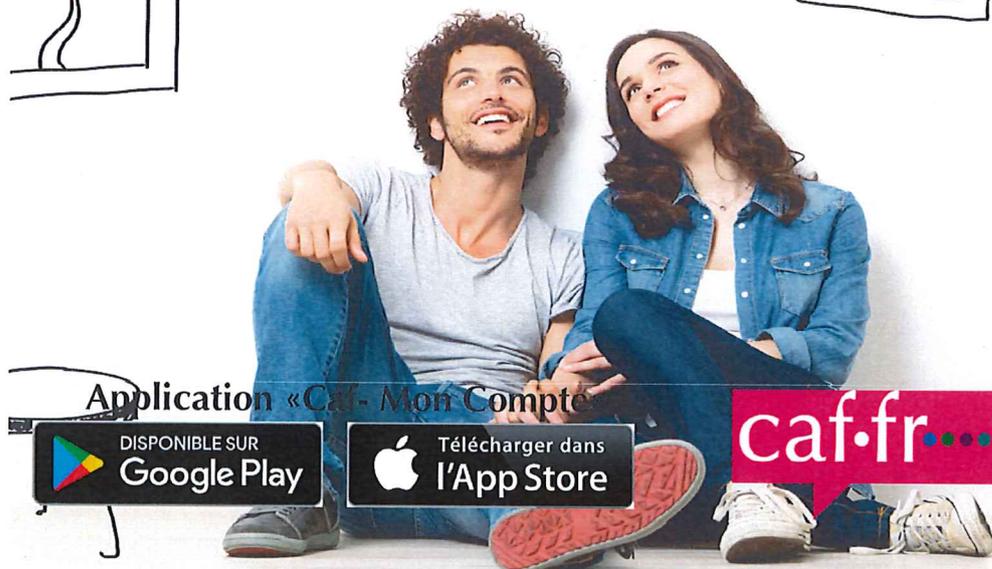


## Pourquoi ?

**Mes avantages** en tant que bailleur (en cas de droits de mon locataire) :

- paiement au tiers : à ma demande, l'aide me sera directement versée,
- consolidation du budget de mon locataire,
- prévention des impayés de loyer,
- espace informatif qui m'est dédié en tant que bailleur sur le caf.fr, utile pour mes démarches et mes déclarations.

**Propriétaire comme locataire  
on a tout à gagner avec caf.fr,  
rapidité et simplicité.**



Application « Caf - Mon Compte »



**caf.fr**